



Enquête statistique sur la modernisation des lois sur la santé et la sécurité du travail au Québec – 2025, volet Chantiers

Novembre 2025

Bonjour,

Votre entreprise est sollicitée pour participer à l'*Enquête statistique sur la modernisation des lois sur la santé et la sécurité du travail au Québec – 2025, volet Chantiers* que l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) mène pour le compte de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

L'enquête vise à témoigner des réalités vécues sur les chantiers de construction à la suite de l'adoption de la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail* (LMRSST) le 30 septembre 2021.

Compte tenu de l'importance des résultats de l'enquête, la participation de votre entreprise est **obligatoire**, et ce, conformément à la *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec* (RLRQ, chapitre I-13.011)ⁱ.

Pour participer, vous devez remplir le questionnaire en ligne au cours des **deux prochaines semaines** en suivant les instructions indiquées dans le courriel que vous avez reçu.

Pour en savoir plus sur cette enquête ou obtenir de l'aide, vous pouvez communiquer avec nous. Vous trouverez également d'autres informations sur notre site Web (statistique.quebec.ca) sous l'onglet « Enquêtes ».

Vous pouvez répondre en toute confiance : la *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec* vous garantit que vos réponses seront gardées **confidentielles** et ne serviront qu'à des fins statistiques.

Je vous remercie de votre collaboration. Vous contribuez ainsi à la production d'informations statistiques québécoises de qualité.

Le statisticien en chef,

Marc Sirois

ⁱ Cette loi prévoit que toute personne est tenue de répondre à une demande de renseignements à caractère obligatoire de l'Institut de la statistique du Québec et de lui transmettre ces renseignements dans le délai et selon la forme qu'il prescrit.